

Délibération n°2017-10-23D

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	71
Pouvoirs	13
Votants	84

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Escurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- Élus représentés par leur suppléant :

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- Élus absents et non-représentés :

Claude Bauvy, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

## Modification du tableau des effectifs

Le président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, issu des différentes créations de poste et des départs effectifs d'agent suite à mutation ou disponibilité supérieurs à 6 mois au cours de l'année 2017.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des emplois proposé ci-dessous qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Grades	Cat.	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont TNC
<b>AGENTS TITULAIRES</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché principal	A	1	0	
Attaché	A	7	4	
Secrétaire de Mairie	A	1	0	1
Rédacteur	B			
- Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
- Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
- Rédacteur	B	4	2	
Adjoint administratif				
- Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3	
- Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	5	4
- Adjoint administratif	C	7	6	3
		<b>33</b>	<b>22</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur				
- Animateur	B	3	2	1
Adjoint d'animation				
- Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2	
- Adjoint d'animation	C	16	14	2
		<b>22</b>	<b>18</b>	

<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
<b>Assistant de conservation du patrimoine</b>				
- Assistant de conservation du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	
- Assistant de conservation	B	1	0	
<b>Adjoint du patrimoine</b>				
- Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
- Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	
- Adjoint du patrimoine	C	4	4	
		<b>11</b>	<b>9</b>	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
<b>Conseiller des activités physiques et sportives</b>				
- Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1	
<b>Educateur des activités physiques et sportives</b>				
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
<b>Technicien</b>				
- Technicien	B	4	1	1
<b>Agent de maitrise</b>				
- Agent de maitrise principal	C	3	3	
- Agent de maitrise	C	5	3	
<b>Adjoint technique</b>				
- Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	
- Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	10	1
- Adjoint technique	C	31	29	7
		<b>56</b>	<b>47</b>	

<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>				
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Educateur de jeunes enfants - Educateur principal de jeunes enfants	B	1	1	1
Auxiliaire de puériculture - Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe en CDI	C	4 5	4 5	3
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>129</b>	<b>103</b>	

<b>A l'unanimité,</b>	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 7 décembre 2017

Le président,  
Pierre Chevalier

